

A l'attention de M^r le commissaire enquêteur,
Étant propriétaire des parcelles YW 704, 706, 708
sur la commune de Plouhinec, je voudrais vous
faire part de ma surprise au passage d'une partie
de ces parcelles en zone non-constructible. Je ne
comprends pas pourquoi ce zonage n'a pas pris en
compte le permis de construire PC-29197-22-00064
qui m'a été accordé le 31/03/2023 et dont
la construction d'une maison d'habitation empiète largement
sur cette zone non-constructible.

Je vous fais donc la demande de prendre en compte ce
permis accordé avant la révision du PLU pour le zonage
définitif des parcelles constructibles.

Je vous remercie et vous prie d'agréer mes salutations
distinguées.

Germain Priour

104 chemin de menez veil

29780 PLOUHINEC